

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6188

Auteur(s) : Guillaume de Bonnebosc [particulier]

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1185-1192]

Action juridique : confirmation

Langue du texte : latin

Analyse

Guillaume de Bonnebos fait savoir qu'il a confirmé en faveur des moines de Saint-Pierre de Préaux en pure aumône le tènement de Robert Dodelin, que ses prédécesseurs avaient donné à l'abbaye, libre, excepté l'aide au comte qu'il ne peut donner ni retenir pour lui.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° B84, p. 313-314.

Dissertation critique

Sur la datation de cet acte, voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° B84, p. 314.

Texte établi d'après a

Sciant presentes et futuri quod ego Willelmus de Bones Booz concessi et confirmavi abbati et monachis cenobii Pratellensis tenementum Roberti Dodelin, quod eidem monasterio decessores mei dederunt, in liberam et perpetuam elemosinam integre, libere et quiete possidendum in perpetuum, excepto auxilio comitis quod dare cuiquam sive mihi retinere non est meum. Ut autem ista concessio rata permaneat, ipsam scripto presenti et sigilli mei munimine roboravi. His testibus : Ricardus le Bigot ; Rogerius Eflanc ; Henrico Lovet ; Henrico de Campiniaco ; Roberto Magno ; Willelmo Baivel ; Wimundo le Vegot et multis aliis.